

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

21 SEPTEMBRE 2023

*Délibération n°DB23.214*

Séance du 21 septembre 2023

Date de convocation du conseil :
14 septembre 2023*Nombre de délégués en exercice :*
104 titulaires et 29 suppléants*Quorum : 53**Le Président de la communauté d'agglomération certifie que la présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le :**Et que celle-ci a été affichée à la porte du siège de la communauté, à Roissy-en-France le :**Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*

L'an 2023, le 21 septembre à 18 h 30, le conseil communautaire légalement convoqué le 14 septembre 2023, s'est réuni au siège - 6 bis avenue Charles de Gaulle 95700 Roissy-en-France, sous la Présidence de Monsieur Pascal DOLL, Président de séance.

Présents : Pascal DOLL, Manuel ALVAREZ, Alain AUBRY, Pascal BACHELET, Pierre BARROS, Abdellah BENOUARET, Jérôme BERTIN, Mufit BIRINCI, Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Jean-Pierre BLAZY, Frédéric BOUCHE, Severine BOUGEAULT, Séverine BROUET-HUET, Michèle CALIX, Malika CAUMONT, Christiane CHEVAUCHE, Fabrice CUYERS, Sori DEMBELE, Christine DIANE, Djida DJALALLI-TECHTACH, Daniel DOMETZ, Marie-Annick DUPRE, Yacine ELBOUGA, Claude FERNANDEZ-VELIZ, Valérie GAILLOT, Isabelle GAUTIER, Patrice GEBAUER, Jean-Claude GENIES, Gilles GOURDON, Laure GREUZAT, Gabriel GREZE, Patrick HADDAD, Jacqueline HAESINGER, Abdelaziz HAMIDA, Daniel HAQUIN, Françoise HENNEBELLE, Benoît JIMENEZ, Laetitia KILINC, Marie-Claude LALLIAUD, Jean-Charles LAVILLE, Annick L'OLLIVIER LANGLADE, Daniel LOTAUT, Francis MALLARD, Maurice MAQUIN, Joël MARION, Jean-Louis MARSAC, Jocelyne MAYOL, Frédéric MOIZARD, Michel MOUTON, Michèle PELABERE, Benoît PENEZ, Laurent PRUGNEAU, Roland PY, Corinne QUERET, Saïd RAHMANI, Shaïstah RAJA, Micheline RIVET, Adeline ROLDAO, Isabelle RUSIN, Adiparamesvary SADASIVAM, Tutem SAHINDAL-DENIZ, Jean-Luc SERVIERES, Charles SOUFIR, André SPECQ, Gérard STEMMER, Franck SUREAU, Eddy THOREAU, Claude TIBI, Antoni YALAP, Abdelwahab ZIGHA

Suppléant : Bernard CORNEILLE représenté(e) par DIDIER Viviane

Pouvoirs : Daniel AUGUSTE a donné pouvoir à Djida DJALALLI-TECHTACH, Marwan CHAMAKHI a donné pouvoir à Abdelaziz HAMIDA, Mariam CISSE-DOUCOURE a donné pouvoir à Jean-Louis MARSAC, Pascal GIACOMEL a donné pouvoir à Frédéric BOUCHE, Armand JACQUEMIN a donné pouvoir à Michel MOUTON, Alexandre KARACADAG a donné pouvoir à Yacine ELBOUGA, Madeleine LATOUR a donné pouvoir à André SPECQ, Hervé TOUGUET a donné pouvoir à Séverine BROUET-HUET, Sonia YEMBOU a donné pouvoir à Christiane CHEVAUCHE

Jean-Luc SERVIERES est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Autorisation de demande de subvention pour l'acquisition de quatre lanceurs de balles de défense dédiés aux agents du service de police intercommunale

Délibération n° DB23.214

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu la délibération n° CR 10-16 du 21 janvier 2016 « Bouclier de sécurité » de la Région Ile-de-France pour l'année 2023 ;

Considérant l'intérêt pour la communauté d'agglomération et les communes membres du service mutualisé de police intercommunale de solliciter des demandes de subvention via les différents dispositifs précités afin de financer une partie de l'acquisition des lanceurs de balles de défense pour équiper les agents du service de police intercommunale ;

Entendu le rapport du Président ;

Sur proposition du Président ;

Le conseil délibère, et
Etant précisé que Madame Catherine DELPRAT et Monsieur Philippe SELOSSE n'ont pas pris part au vote
A LA MAJORITE ABSOLUE
17 Contre, 1 Abstention

1°) approuve le plan de financement relatif à l'acquisition de quatre lanceurs de balles de défense dédiés aux agents du service de police intercommunale, tel que joint en annexe ;

2°) dit que les dépenses ont été inscrites au budget principal 2023, section dépenses d'investissement ;

3°) autorise le dépôt du dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France ;

4°) dit que les crédits correspondants, en recettes, seront inscrits au budget principal de la communauté d'agglomération, en section recettes d'investissement ;

5°) dit que les recettes d'investissement (subvention) viendront le cas échéant, diminuer la part de financement des communes ;

6°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire



Le Président

